

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 février 2020

Compte-rendu succinct

Le Conseil Municipal convoqué le 4 février 2020, s'est réuni publiquement le 10 février 2020 à 18 heures 00, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Maire.

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX jusqu'à la n°5G, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD à partir de la n°5A, Charline LIOTIER, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE, Jean-Luc ROUX

Excusés ayant donné procuration :

Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE à partir de la n°6A, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Abdallah CHIBI à Denise DARBON, Raphaël DURET à Andy NKUNDIKIJE, Jacques FRENEAT à Eric DUCLOS, Sébastien GUERAUD à Claudie SAINT ANDRE à partir de la n°1, Gérard LORA TONET à Martine DESBENOIT, Fabien MARECHAL à Laurence PERRIN-DUFOUR

Absents :

Julien LE GLOU, Georges RAVAT

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Puis il soumet à l'assemblée le compte rendu de la séance publique du 16 Décembre 2019 qui est adopté.

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après avoir désigné Madame Charline LIOTIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :

N° 2020.02.01 - Commune du Teil - Subvention exceptionnelle en faveur de la commune suite au séisme du 11 novembre 2019 (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 44 000 € à la commune de TEIL

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

N° 2020.02.02 - Réseau de lecture publique - Fonds européens - Investissement Territorial Intégré –
Conventionnement avec la CA3B dans le cadre des modalités de gestion (Rapporteur : Monsieur
Guillaume LACROIX)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

APPROUVE le nouveau portage juridique et financier de la demande de subvention FEDER pour l'opération « Bibliothèque du Futur », notamment son plan de financement prévisionnel, dans le cadre de l'ITI et les termes du projet de convention à intervenir :

Actions faisant l'objet du projet « Bibliothèque du futur » et modalités de leur réalisation :

- **Action 1** : Transformation de la bibliothèque du centre-ville de Bourg-en-Bresse en un nouvel équipement culturel innovant afin de faciliter l'accès aux ressources numériques et à leurs usages.
- **Action 2** : Renforcement et diversification des actions de formation et de médiation autour du numérique.
- **Action 3** : Réalisation d'un portail culturel.

Durée de l'opération collaborative :

Du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020. La convention restant en tout état de cause en vigueur jusqu'à la clôture administrative et financière de l'opération, c'est-à-dire lorsque le bénéficiaire chef de file sera totalement déchargé de ses obligations envers son partenaire et l'autorité de gestion.

Pilotage de l'opération :

Mise en place d'un comité partenarial, chargé de suivre la mise en œuvre de l'opération dans le respect des délais, du plan de financement et de ses objectifs.

Désignation de la Ville comme bénéficiaire chef de file de l'opération « Bibliothèque du Futur ». La Ville assure la coordination administrative et financière.

Conditions financières :

Coût prévisionnel de l'opération estimé en dépenses à 414 256 € sur l'ensemble de la période 2017-2020.

a) *Autofinancement*

Part totale de l'autofinancement pour l'opération : 165 395,53 €, soit 39,93 % du coût total éligible de l'opération.

Le chef de file garantit sa part d'autofinancement à hauteur de 18,08 % des dépenses, soit un montant prévisionnel de 74 881,78 €.

Le partenaire garantit sa part d'autofinancement à hauteur de 21,85 % des dépenses, soit un montant prévisionnel de 90 513,75 €.

b) *Cofinancements publics*

Le chef de file s'engage à solliciter 248 860,60 € de cofinancement publics, soit :

- 187 590,23 € auprès du FEDER, sous forme de subvention au nom des 2 partenaires.
Au vu des dépenses certifiées par l'autorité de gestion, le chef de file reverse à son partenaire la part de la subvention FEDER qui lui revient, dans la limite des montants et des taux fixés et indiqués dans la convention.
- 61 270,37 € auprès de la DRAC, sous forme de subvention (12 425,78 € pour la Ville et 48 844,59 € pour la CA3B).

Les partenaires gèrent chacun de leur côté, les dépenses qui leur reviennent, en vertu des compétences qui relèvent de leurs spécialités respectives.

AUTORISE le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention destinée à mettre à jour le portage juridique et financier de la subvention attendue de la part du FEDER, dans le cadre de l'opération Bibliothèque du Futur, ainsi que tous les actes ou documents subséquents à ladite convention.

N° 2020.02.03 - Dénomination de voiries et espaces publics - Lotissement du Domaine du Lac
(Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)

Après intervention de M le Maire,

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

DECIDE d'attribuer les appellations suivantes aux nouveaux espaces publics :

- **3 rues principales :**

- **Rue Mère TERESA** (1910-1997). Albanaise naturalisée indienne. Connue pour ses actions caritatives et la fondation de sa congrégation en 1950. Pendant 40 ans, elle consacre sa vie aux pauvres, malades, laissés pour compte et mourants. Elle obtient le Prix Nobel de la Paix en 1979.
- **Rue Rosa PARKS** (1913-2005). Militante américaine pour les droits de l'homme et les droits civiques. Figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale aux États-Unis.
- **Rue Anne FRANK** (1929-1945). L'une des victimes emblématiques de la Shoah. Adolescente allemande juive qui a émigrée avec sa famille aux Pays-Bas en 1933 et qui écrivit de 1942 à 1944, un journal relatant leur vie et leur crainte quotidienne d'être découverts par les hitlériens. Journal qui est devenu l'un des livres les plus lus dans le monde.

- **4 allées :**

- **Allée Marcelle APPLETON** (1895-1964). Résistante Burgienne importante, agent de liaison du général Delestraint, elle, a notamment reçu la croix de guerre et d'autres distinctions.
- **Allée Thérèse SOMMIER** (1891-1973). Infirmière, elle fonde en 1920 la Maison Saint-Cécile qui est un foyer de jeunes travailleuses (actuel Centre Thérèse Sommier). Pendant la seconde guerre mondiale elle y cache des résistants au péril de sa vie. A la libération de la ville elle est nommée au comité de Libération et reste conseillère municipale dans tous les mandats successifs du maire Amédée Mercier jusqu'en 1965.
- **Allée Marguerite DURAS** (1914-1996). Écrivaine, dramaturge, scénariste et réalisatrice française. Auteure importante de la seconde moitié du XXème siècle. Prix Goncourt en 1984 avec l'Amant.
- **Allée Nicole GIRARD - MANGIN** (1878-1919). Unique femme médecin à exercer en première ligne pendant la guerre de 1914-1918. Mobilisée par erreur le 2 août 1914, elle occulte sa condition féminine et se porte volontaire pour exercer à Verdun.

- **2 places :**

- **Place Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ** (1920-2002). Résistante française, déportée en 1944 au camp de Ravensbrück, puis militante des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté, présidente d'ATD Quart Monde. Elle entre au Panthéon en 2015.
- **Place Olympe de GOUGES (1748-1793)**. Auteure de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, considérée comme pionnière du féminisme français.

N° 2020.02.04 - Dénomination de voirie - Lotissement des Genêts (Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

DECIDE d'attribuer l'appellation suivante :

Allée Françoise GIROUD - (1916-2003, née Léa GOURDJI) journaliste, écrivaine et femme politique française, figure de la Résistance et militante féministe.

N° 2020.02.05A - Finances - Exercice 2020 - Budget primitif de la ville de Bourg en Bresse - Budget ville et budgets annexes (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

Après interventions de Messieurs le Maire, Buisson, Lurin, Mme Veillerot

A LA MAJORITE des votants (29 voix), 8 voix contre (Groupe d'Union de la Droite et du Centre), M BUISSON (Bleu Marine Bourg-en-Bresse), Mme VEILLEROT

PREND ACTE de la Présentation du rapport annuel sur l'égalité « Femmes-Hommes » à la Ville de Bourg-en-Bresse

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2020 :

a) du budget ville

b) des budgets annexes aérodrome, parcs de stationnement, services funéraires, lotissements et énergies renouvelables

arrêtés aux montants précisés dans le tableau annexé à la présente délibération.

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2020

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
VILLE			
DEPENSES	60 836 118,00	22 043 935,00	82 880 053,00
RECETTES	60 836 118,00	22 043 935,00	82 880 053,00
AERODROME			
DEPENSES	153 080,00	100 700,00	253 780,00
RECETTES	153 080,00	100 700,00	253 780,00
PARCS DE STATIONNEMENT			
DEPENSES	600 360,00	459 922,00	1 060 282,00
RECETTES	600 360,00	459 922,00	1 060 282,00
LOTISSEMENTS			
DEPENSES	3 722 580,00	3 776 130,00	7 498 710,00
RECETTES	4 209 010,00	3 289 700,00	7 498 710,00
SERVICES FUNERAIRES			
DEPENSES	46 200,00	2 500,00	48 700,00
RECETTES	46 200,00	2 500,00	48 700,00
ENERGIES RENOUVELABLES			
DEPENSES	7 000,00	7 000,00	14 000,00
RECETTES	7 000,00	7 000,00	14 000,00
TOTAL DES BUDGETS			
DEPENSES	65 365 338,00	26 390 187,00	91 755 525,00
RECETTES	65 851 768,00	25 903 757,00	91 755 525,00

N° 2020.02.05B - Finances - Exercice 2020 - Budget primitif - Ouverture d'un budget annexe "énergies renouvelables" (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

A L'UNANIMITE des votants (29 voix), 8 abstentions (Groupe d'Union de la Droite et du Centre), M BUISSON (Bleu Marine Bourg-en-Bresse), Mme VEILLEROT

DECIDE de créer pour la production et la vente d'énergie, un budget dénommé « énergies renouvelables » et d'assujettir son activité à la TVA,

DECIDE d'appliquer l'instruction budgétaire et comptable M4,

DECIDE d'amortir sur une durée de 20 ans les panneaux photovoltaïques, les onduleurs, les installations et agencements qui leurs sont liés.

DECIDE de porter sur ce budget une somme annuelle de 6 130,80 € correspondant au remboursement de l'emprunt passé au titre de l'installation et de l'acquisition des panneaux photovoltaïques dont le montant total s'est élevé à 116 484,33 €

DECIDE de voter le budget primitif prévisionnel 2020 « énergies renouvelables » pour les montants ci-dessous

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dotations aux amortissements	7 000 €	Produit de vente d'électricité	7 000 €
TOTAL	7 000 €		7 000 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Remboursement du capital de la dette	6 200 €	Dotations aux amortissements	7 000 €
Installations, agencements, aménagements	800 €		
TOTAL	7 000 €		7 000 €

N° 2020.02.05C - Finances - Exercice 2020 - Budget primitif de la ville de Bourg en Bresse - Vote des taux de la fiscalité directe locale (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

DECIDE de maintenir les taux de la fiscalité directe pour 2020 comme suit :

- 23,96 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 79,85 % pour la taxe sur le foncier non bâti

N° 2020.02.05D - Budget Ville - Vote et mise à jour des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP-CP) - Budget Ville - Vote des autorisations d'engagement (AE-CP) (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

A LA MAJORITE des votants (31 voix), 6 voix contre (Groupe d'Union de la Droite et du Centre)

DECIDE de réviser et voter les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) et autorisations d'engagement (AE/CP) telles qu'indiquées dans le tableau en annexe.

AUTORISE le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, jusqu'à l'adoption du budget (n+1), à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement (n+1) indiqués dans le tableau annexé.

- BUDGET VILLE 2020 -
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET D'ENGAGEMENTS / CREDITS DE PAIEMENTS - MISE A JOUR

BUDGET VILLE 2020 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES/CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) - MISE A JOUR							
N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Années Précédentes	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Années suivantes
AP13.E	La Chagne	2 496 000,00 €	856 547,20 €	864,00	402 915,30	1 235 673,50	0,00
AP13.F	Maison de la Culture et de la Citoyenneté (montants HT + TVA payée en 2016 et 2017)	8 153 599,10 €	1 593 499,12 €	2 717 649,70 €	3 200 980,00 €	641 470,28 €	0,00
AP13.G	Centre de loisirs EST	1 014 994,95 €	1 005 987,04 €	2 084,97	6 922,94	0,00	0,00
AP13.H	Carré AMIOT	7 217 250,00 €	3 913 698,17 €	139 450,60 €	100 000,00	1 500 000,00	1 564 101,23
AP14.K	Stade Jacques Porte - Tennis	1 550 000,00 €	932 504,01 €	0,00	9 313,41	250 000,00	358 182,58
AP14.L	Relocalisation services techniques - Site CENORD	4 400 400,00 €	3 983 131,80 €	336 537,05	80 651,84	79,31	0,00
AP15.M	La Madeleine	3 906 000,00 €	133 016,82 €	109 609,78	1 312 772,00	2 350 601,40	0,00
AP16.N	SPL Efficacité Energétique Phase 1	5 630 845,00 €	608 665,79 €	237 301,12	232 690,00	239 593,00	4 312 595,09
AP16.O	NPNRU Pont des Chèvres (ex.PRRU Bourg - Etudes et phase préparation)	18 000 000,00 €	151 634,40 €	1 998 147,68	1 680 669,00 €	3 281 050,00 €	10 888 498,92
AP17.P	EPE Jarrin	1 545 000,00 €	160 969,98 €	1 272 768,72 €	101 532,74 €	9 728,56 €	0,00
AP18.Q	SPL Efficacité Energétique Phase 2	3 854 860,00 €	94 193,62 €	189 286,54	190 510,00	191 741,00	3 189 128,84
TOTAUX				7 003 700,76 €	7 378 957,23 €	9 699 937,05 €	20 372 506,66 €

BUDGET VILLE 2020 - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS/CREDITS DE PAIEMENTS (AE/CP) - MISE A JOUR							
N° AE	Libellé	Montant de l'AE	Années Précédentes	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Années suivantes
AP16.N	SPL Efficacité Energétique Phase 1	1 986 929,00 €	484 156,94 €	179 585,42 €	174 520,00 €	169 473,00 €	999 193,64 €
AP16.O	NPNRU Pont des Chèvres (ex.PRRU Bourg - Etudes et phase préparation)	142 500,00 €	21 980,00 €	9 049,27 €	21 400,00	21 400,00 €	68 670,73 €
AP18.Q	SPL Efficacité Energétique Phase 2	622 500,00 €	35 779,56 €	66 800,52 €	65 780,00 €	64 662,00 €	389 477,92 €
TOTAUX				255 435,21 €	261 700,00 €	255 535,00 €	1 457 342,29 €
BUDGET VILLE		60 520 878,05 €	13 955 764,45 €	7 259 135,37 €	7 580 657,23 €	9 955 472,05 €	21 769 848,95 €
TOTAUX AP/CP et AE/CP							

N° 2020.02.05E - Finances - Exercice 2020 - Budget annexe aérodrome - Subvention d'équilibre
(Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

DECIDE de solliciter une dérogation et de prendre en charge sur le budget principal une somme maximum de 83 000 € qui sera versée au compte 774, ajustée au montant du déficit définitif constaté en fin d'exercice, afin d'éviter une hausse excessive des tarifs pour l'utilisateur et de permettre le fonctionnement de l'équipement.

N° 2020.02.05F - Finances - Exercice 2020 - Affectations de subventions (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix) M. CHIBI ne prenant pas part au vote concernant l'association Alouette des Gaules en sa qualité de Trésorier, Mme TAROUAT-BOUTRY concernant Tremplin en sa qualité de salariée, Mme COMTE concernant la Ludothèque en sa qualité de Présidente, Mme FROPIER concernant la Maison des Jeunes et de la Culture en sa qualité de membre du Conseil d'Administration, Mme PERRIN-DUFOUR concernant Bourg Tennis Pays de l'Ain en sa qualité de membre du Conseil d'Administration

ADOpte le tableau des subventions annexé aux documents budgétaires conformément à l'état annexé à la présente délibération

ATTRIBUE une subvention d'équipement au budget annexe parcs de stationnement dont le montant est estimé à 104 K€ (qui sera ajustée en fonction du réalisé définitif de fin d'exercice des dépenses d'équipement concernées).

Annexe délibération : février

2020 Nouvelles affectations

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	30	41	300	100 POUR 100	600,00 €	Projet "Projection en forêt de Seillon"	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Non
6574	30	41	293	100 POUR 100	400,00 €	Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	025	65	361	ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES DE BOURG	3 000,00 €	Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Non	Non
6574	61	08	226	AEP LE MOULIN DES LOUPS	280,00 €	Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	415	15	22	AEROC CLUB BOURG EN BRESSE	570,00 €	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	12	09	233	AFD 01 ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE L AIN	400,00 €	Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	025	65	263	AGLCA	118 750,00 €	Aide au développement de la vie associative	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Oui	Oui
6574	025	65	338	AGLCA	12 000,00 €	Evénement Rentrée des associations 2020	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Oui	Oui
6574	523	06	175	AIDE AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES 01	900,00 €	Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	415	15	21	AIKIDO CLUB DE BOURG	250,00 €	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	61	08	223	AIN DOMICILE SERVICES	500,00 €	Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	025	65	359	AIN PACTE	1 000,00 €	. Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Non	Non
6574	12	09	229	ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	1 000,00 €	. Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	523	06	201	ALFA 3A ASSOCIATION	120 000,00 €	. Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Oui
6574	423	11	352	ALFA 3A ASSOCIATION	1 500,00 €	. Organisation du carnaval des centres de loisirs	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Oui	Oui
6574	423	11	348	ALFA 3A ASSOCIATION	130 000,00 €	. Aide de la Ville aux familles y compris prestations périscolaires et location des locaux pour centre de loisirs "Terre en couleurs"	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	23	ALFA 3A ASSOCIATION	110 000,00 €	. Accueil de jeunes sportifs	Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	422	54	270	ALFA 3A ASSOCIATION	17 600,00 €	. Fonctionnement du Bureau Information Jeunesse	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Oui	Oui
6574	415	15	131	ALLIANCE SPORTIVE BRESSANE TENNIS DE TABLE	920,00 €	. Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	24	ALOUETTE DES GAULES	2 500,00 €	. Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	30	41	323	ALTEC ASSOCIATION	4 500,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	415	15	26	AMICALE BOULES DU FAUBOURG	1 000,00 €	. Réalisation de l'activité haut niveau	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	25	AMICALE BOULES DU FAUBOURG	450,00 €	. Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	61	08	219	AMICALE DES RETRAITES DE BOURG EN BRESSE	20 000,00 €	. Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	12	09	232	AMICALE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE	300,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	30	41	297	AMIS ORGUE ET COLLEGALE NOTRE DAME	500,00 € . Réalisation de l'activité		Culture - Relations Internationales	30/01/2020	Non	Non
20421	30	41	274	ANIDAR	540,00 € . Acquisition matériel : fond de scène		Culture - Relations Internationales	30/01/2020	Oui	Non
6574	30	41	311	ANIDAR	1 400,00 € . Réalisation de l'activité		Culture - Relations Internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	023	05	266	ANIM A BOURG	5 225,00 € . Réalisation de l'activité		Administration générale - coordination - mutualisation/Finances - Ressources Humaines	31/01/2020	Non	Non
6574	30	41	319	ARBRE CANNAPAS	2 800,00 € . Réalisation de l'activité		Culture - Relations Internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	20	11	249	ARTCITEBOURG	1 000,00 € . Projet "graine d'artistes"		Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Oui	Non
6574	61	08	216	ASS AIDE FAMILLE POPULAIRE	15 000,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	523	06	176	ASS DEP AIDE MERES ET FAMILLES A DOMICILE	1 000,00 € . Subvention exceptionnelle : animation ateliers informatiques		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Oui	Non
6574	423	11	347	ASS DEP SAUVEGARDE ENFANCE ADO	712,00 € . Aide de la Ville aux familles pour la gestion du centre de loisirs Calypso à Péronnas		Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Oui	Non
6574	30	41	314	ASS DEP SAUVEGARDE ENFANCE ADO	2 000,00 € . Projet "Création en théâtre corporel"		Culture - Relations Internationales	30/01/2020	Oui	Non
6574	12	09	240	ASS FAM TRAUMATISES CRANIENS CEREBRO LESES	500,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	12	09	241	ASS FAM TRAUMATISES CRANIENS CEREBRO LESES	700,00 €	. Subvention exceptionnelle : atelier peinture et création d'une fresque	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Oui	Non
6574	423	11	339	ASS FAMILIALE DES CENTRES VACANCES	8 182,00 €	. Aide aux familles et fonctionnement	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non
6574	30	41	282	ASS MEMBRES ORDRE PALMES ACADÉMIQUES	200,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	12	09	230	ASS NAL PREVENTION ALCOOL ADDICTOLOGIE	2 800,00 €	. Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	415	15	28	ASS SPORTIVE CULT LATINO AMERICAINE EUROP	1 000,00 €	. Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	025	65	360	ASS SPORTIVE CULT LATINO AMERICAINE EUROP	800,00 €	. Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Non	Non
6574	523	06	200	ASS USAGERS CENTRE SOCIAL REYSSOUZE	46 500,00 €	. Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Oui
6574	61	08	218	ASSO ACTION ET REFLEXION GERONTOLOGIQUE DE L'AIN	4 200,00 €	. Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	523	06	177	ASSOC FAMILIALE INTERCOMMUNALE BOURG	400,00 €	. Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	64	10	378	ASSOC ACCOMPAGNEMENT ENFANCE ET PARENTALITE	950,00 €	. Réalisation de l'activité : accompagnement à la parentalité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	24/10/2019	Non	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	61	08	215	ASSOC DEPT AIDE AUX PERSONNES DELAIN	800,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	61	08	377	ASSOC FAMILIALE DES HANDICAPES PHYSIQUES	400,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	523	06	178	ASSOC FAMILIALES LAIQUES DE BRESSE REVERMONT	1 100,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	61	08	373	ASSOC POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES	450,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	523	06	209	ASSOC USAGERS CENTRE SOCIAL VENNES	8 000,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	20	11	250	ASSOC USAGERS CENTRE SOCIAL VENNES	1 000,00 € . Réalisation de l'activité		Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non
6574	423	11	340	ASSOCIATION D EDUCATION POPULAIRE VALMONT	98,00 € . Aide de la ville aux familles		Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non
6574	12	09	236	ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX SOINS PALLIATIFS	1 700,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	30	41	290	ASSOCIATION DES AMIS DE LA CHAPELLE DES JESUITES	400,00 € . Réalisation de l'activité		Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	61	08	213	ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	1 000,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	61	08	370	ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	1 500,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	12	09	228	ASSOCIATION DON ORGANES TISSUS HUMAINS DE L AIN	500,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	025	65	364	ASSOCIATION DU JARDIN PARTAGE DES SARDIERES	200,00 € . Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Non	Non	
6574	61	08	222	ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER DE L AIN	760,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	423	11	341	ASSOCIATION JEUNESSE CERTINOISE	110,00 € . Aide de la ville aux familles	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non	
6574	025	65	366	ASSOCIATION LICRA BOURG EN BRESSE	750,00 € . Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Non	Non	
6574	423	11	350	ASSOCIATION PATRONAGES ET MISSIONS	882,00 € . Aide de la Ville aux familles	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non	
6574	523	06	184	ATELEC	11 000,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	30	41	283	ATELIER PEINDRE A BOURG	200,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations Internationales	30/01/2020	Non	Non	

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	415	15	31	BADMINTON CLUB DE BOURG EN BRESSE CEYZERIAT	300,00 € .	Manifestation trophée départemental jeunes	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	30	BADMINTON CLUB DE BOURG EN BRESSE CEYZERIAT	1 000,00 € .	Réalisation de l'activité haut niveau	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	29	BADMINTON CLUB DE BOURG EN BRESSE CEYZERIAT	2 200,00 € .	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	32	BADMINTON CLUB DE BOURG EN BRESSE CEYZERIAT	155,00 € .	Liaison école club	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	523	06	185	BANQUE ALIMENTAIRE AIN LUTTE CONTRE FAIM	3 200,00 € .	Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	415	15	367	BILLARD CLUB DE BOURG EN BRESSE	250,00 € .	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	36	BOURG BOXING CLUB	300,00 € .	Aide exceptionnelle actions intergénérationnelles familles	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	35	BOURG BOXING CLUB	1 800,00 € .	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	38	BOURG CANOE KAYAK EAUX VIVES	600,00 € .	Aide exceptionnelle pour l'utilisation du matériel par les scolaires	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	37	BOURG CANOE KAYAK EAUX VIVES	950,00 € .	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	161	BOURG EN BRESSE AIN CYCLISME	7 450,00 € .	Réalisation activité haut niveau	Sports	02/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	160	BOURG EN BRESSE AIN CYCLISME	3 000,00 € .	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	162	BOURG EN BRESSE AIN CYCLISME	7 000,00 € .	Organisation de courses	Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	33	BOURG EN BRESSE TRIATHLON	3 800,00 € .	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	34	BOURG EN BRESSE TRIATHLON	5 000,00 € .	Promotion de la ville : triathlon	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	39	BOURG MINI RACING CAR	550,00 € .	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	40	BOURG SPORTS EQUESTRES	29 000,00 € .	Manifestation Jumping international	Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	41	BOURG SUD	11 900,00 € .	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	42	BOURG SUD	500,00 € .	Aide exceptionnelle : augmentation nombre licenciés et encouragement pour les filles	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	144	BOURG TENNIS PAYS DE L AIN	14 000,00 € .	Organisation du Grand Prix International de Tennis	Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	43	BOURG VOLLEY	1 200,00 € .	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	44	BOURK GYM	500,00 € .	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	30	41	306	CAMERA CLUB BRESSAN	1 200,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	415	15	48	CANOE LOISIRS SKI BOURG	250,00 €	. Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	30	41	291	CANTUS	400,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	522	54	268	CAP SPORTS ARTS AVENTURES ET AMITIES	2 000,00 €	. Réalisation du projet Educapcity	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Oui	Oui
657362	520	06	206	CCAS BOURG EN BRESSE	1 500,00 €	. Amélioration de l'habitat	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
657362	520	06	205	CCAS BOURG EN BRESSE	109 000,00 €	. Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
657362	520	06	207	CCAS BOURG EN BRESSE	70 000,00 €	. Aide aux portages repas - réalisation de l'activité - solde	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
657362	520	06	203	CCAS BOURG EN BRESSE	120 000,00 €	. Subvention 2020 pour aide à la mobilité réalisation de l'activité - solde	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
657362	520	06	204	CCAS BOURG EN BRESSE	19 000,00 €	. Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	025	65	357	CENTRE CULTUREL TURC	1 600,00 €	. Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Non	Non
6574	30	41	296	CENTRE RECHERCHE INFORMATION JEUNESSE AIN	400,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	523	06	199	CENTRE SOCIAL AMEEDÉ MERCIER	44 380,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	49	CERCLE D ECHECS BRESSAN	1 500,00 € . Réalisation de l'activité		Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	50	CERCLE D ECHECS BRESSAN	500,00 € . Manifestation : 20ème open international		Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	30	41	303	CINEMATEUR LE	1 000,00 € . Réalisation de l'activité		Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	415	15	52	CLUB ALPIN FRANCAIS DE L AIN	1 040,00 € . Aide aux salariés		Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	51	CLUB ALPIN FRANCAIS DE L AIN	2 280,00 € . Réalisation de l'activité		Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	61	CLUB DE NATATION DE BOURG	10 769,00 € . Liaison école club		Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	60	CLUB DE NATATION DE BOURG	500,00 € . Organisation stage de voltige et natation synchronisée		Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	59	CLUB DE NATATION DE BOURG	9 000,00 € . Organisation de stages		Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	58	CLUB DE NATATION DE BOURG	1 000,00 € . Organisation compétition inter-poule A		Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	57	CLUB DE NATATION DE BOURG	1 000,00 € . Organisation compétition inter-régionale		Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	56	CLUB DE NATATION DE BOURG	8 000,00 € . Réalisation activité haut niveau		Sports	02/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	53	CLUB DE VOILE DE BOURG EN BRESSE	2 100,00 € . Réalisation de l'activité		Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	54	CLUB DE VOILE DE BOURG EN BRESSE	1 500,00 € . Aide au développement activité voile		Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	55	CLUB DU CHIEN DE BOURG EN BRESSE	450,00 € . Réalisation de l'activité		Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	62	CLUB SUBAQUATIQUE BRESSAN	1 100,00 € . Réalisation de l'activité		Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	30	41	321	COLLECTIF AMATEURS DE THEATRE	3 000,00 € . Réalisation de l'activité		Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	025	65	363	COMITE D ANIMATION DE L ALAGNIER	200,00 € . Réalisation de l'activité		Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Non	Non
6574	415	15	66	COMITE DEPT OLYMPIQUE SPORTIF AIN	11 000,00 € . Aide au salarié		Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	65	COMITE DEPT OLYMPIQUE SPORTIF AIN	1 000,00 € . Frais annexes au salarié		Sports	02/12/2019	Oui	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectataire	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	94	05	267	COMITE DES FETES BOURG EN BRESSE	8 550,00 €	Concours de volailles Glorieuses	Administration générale - coordination - mutualisation/Finances - Ressources Humaines	31/01/2020	Oui	Non
6574	023	05	265	COMITE DES FETES BOURG EN BRESSE	5 225,00 €	Réalisation de l'activité	Administration générale - coordination - mutualisation/Finances - Ressources Humaines	31/01/2020	Non	Non
657341	213	11	353	COMMUNE DE VAL REVERMONT	650,00 €	Frais de scolarité 2020/2021 - 1 enfant	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Oui	Non
657341	213	11	354	COMMUNE DE VILLEMOTIER	712,00 €	Frais de scolarité 2018/2019 - 1 enfant	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Oui	Non
6574	30	41	322	COMPAGNIE ARNICA	3 000,00 €	Projet "Lapin Cachalot"	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Non
6574	30	41	317	COMPAGNIE ARNICA	2 800,00 €	Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	30	41	335	COMPAGNIE ARTPHONEMIE	4 000,00 €	Projet Compagnie "Du même nom"	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Oui
6574	30	41	336	COMPAGNIE ARTPHONEMIE	2 000,00 €	Projet voix mêlées	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Oui
6574	30	41	337	COMPAGNIE ARTPHONEMIE	20 000,00 €	Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Oui
6574	415	15	70	COMPAGNIE DE TIR A L ARC DE BOURG EN BRESSE	230,00 €	Perfectionnement des archers	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	67	COMPAGNIE DE TIR A L ARC DE BOURG EN BRESSE	3 000,00 €	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	68	COMPAGNIE DE TIR A L ARC DE BOURG EN BRESSE	1 500,00 €	Réalisation activité haut niveau	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	69	COMPAGNIE DE TIR A L ARC DE BOURG EN BRESSE	500,00 €	Manifestation : concours division régionale par équipes	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	30	41	284	COMPAGNIE DU FRUIT DU CHENE	200,00 €	Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	30	41	289	COMPAGNIE DU MONDE A L ENVERS	400,00 €	Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	30	41	286	COMPAGNIE LES ONOMATOPISTES LA	400,00 €	Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	025	65	362	COMPAGNONS DE LA CITADELLE LES	625,00 € . Réalisation de l'activité		Commission spécialisée	29/01/2020	Non	Non
6574	025	65	260	CONFEDERATION FRANCAISE ENCADREMENT CGC	1 992,29 € . Subvention d'aide à l'hébergement des organisations syndicales		Commission spécialisée	29/01/2020	Oui	Non
6574	61	08	212	COORDINATION HANDICAPES 01	800,00 € . Réalisation de l'activité		Commission spécialisée	05/12/2019	Non	Non
6574	523	06	197	COUPLES ET FAMILLES AIN	750,00 € . Subvention exceptionnelle : déménagement des locaux		Commission spécialisée	05/12/2019	Oui	Non
6574	523	06	182	COUPLES ET FAMILLES AIN	1 000,00 € . Réalisation de l'activité		Commission spécialisée	05/12/2019	Non	Non
6574	30	41	310	CRAZY PEOPLE	1 400,00 € . Réalisation de l'activité		Commission spécialisée	30/01/2020	Non	Non
6574	523	06	181	CROIX ROUGE FRANCAISE BOURG AIDE DOMICILE	2 500,00 € . Réalisation de l'activité		Commission spécialisée	05/12/2019	Non	Non
6574	523	06	187	CROIX ROUGE FRANCAISE DELEG BOURG	3 000,00 € . Réalisation de l'activité		Commission spécialisée	05/12/2019	Non	Non
6574	523	06	180	CSF DE L AIN	4 000,00 € . Réalisation de l'activité		Commission spécialisée	05/12/2019	Non	Non

Nature	Fonctio n	Service	N° Affectati on	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	20	11	247	CSF DE L AIN	3 000,00 €	. Réalisation de l'activité : accompagnement scolaire	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non
6574	523	06	179	CTRE INFO FEMININ FAMILIAL DROITS FEMME	3 500,00 €	. Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	415	15	73	CYCLO BRESSAN CHARLES ANTONIN	96,00 €	. liaison école club	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	72	CYCLO BRESSAN CHARLES ANTONIN	200,00 €	. Manifestation Rando Dombes/Revermont	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	71	CYCLO BRESSAN CHARLES ANTONIN	1 300,00 €	. Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	75	DANCY CLUB DE BOURG EN BRESSE	1 500,00 €	. Manifestation : championnat de France Solo Team	Sports	02/12/2019	Oui	Non
20421	30	41	272	DIESELLE COMPAGNIE LA	350,00 €	. Acquisition matériel : ordinateur portable	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Non
6574	30	41	309	DIESELLE COMPAGNIE LA	1 400,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	12	09	238	DOCTEUR CLOWN	500,00 €	. Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	415	15	78	DOJO BURGIEEN	2 510,00 €	. Liaison école club	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	77	DOJO BURGIEEN	500,00 €	. Manifestation : tournoi des samourais	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	76	DOJO BURGIEEN	3 800,00 €	. Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	166	ECOLE DE CYCLISME DE BOURG EN BRESSE	500,00 €	. Manifestation : grand prix de Bourg- en-Bresse	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	79	ECOLE DE CYCLISME DE BOURG EN BRESSE	2 375,00 €	. Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	167	ECOLE DE CYCLISME DE BOURG EN BRESSE	3 600,00 €	. Aide exceptionnelle : organisation de courses	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	156	ECOLE DES TECHNIQUES ET ARTS DU CIRQUE	219,00 €	. Liaison école club	Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	30	41	328	ECOLE DES TECHNIQUES ET ARTS DU CIRQUE	8 500,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Oui
6574	30	41	334	ECOLE DES TECHNIQUES ET ARTS DU CIRQUE	20 000,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Oui

vendredi 24 janvier 2020

Document mis à jour par C. Dumas F. Boury S. Gojon

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	523	06	188	ENFANCE ET PARTAGE	1 500,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	30	41	304	ENSEMBLE VOCAL INSTRUMENTAL AIN	1 000,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	415	15	171	ENTENTE ATHLETIQUE BRESSANE	5 000,00 € . Organisation du 10 kms de Bourg	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
6574	415	15	173	ENTENTE ATHLETIQUE BRESSANE	745,00 € . Liaison école club	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
6574	415	15	172	ENTENTE ATHLETIQUE BRESSANE	900,00 € . Organisation course "la burgienne"	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
6574	415	15	170	ENTENTE ATHLETIQUE BRESSANE	1 000,00 € . Organisation du meeting des lanceurs	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
6574	415	15	169	ENTENTE ATHLETIQUE BRESSANE	11 400,00 € . Réalisation activité haut niveau	Sports	02/12/2019	Non	Oui	
6574	415	15	168	ENTENTE ATHLETIQUE BRESSANE	18 700,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Oui	
6574	415	15	80	ENTENTE GYMNIQUE BOURG EN BRESSE	6 650,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Oui	
6574	415	15	81	ENTENTE GYMNIQUE BOURG EN BRESSE	1 000,00 € . Organisation compétition inter-départementale	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
6574	415	15	82	ENTENTE GYMNIQUE BOURG EN BRESSE	7 200,00 € . Aide aux salariés	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
6574	415	15	83	ENTENTE GYMNIQUE BOURG EN BRESSE	596,00 € . Liaison école club	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
6574	415	15	84	ESCRIME CLUB BRESSAN	1 000,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	86	ESPERANCE BRESSANE	300,00 € . Manifestation compétition 1er tour Régional coupe d'hiver	Sports	02/12/2019	Oui	Non	
6574	415	15	85	ESPERANCE BRESSANE	2 000,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	87	EVEL SPORTIF DES SOURDS DE BOURG EN BRESSE	760,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	30	41	307	FABRICASSONS	1 400,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	61	08	211	FAF APRIDEV RHONE ALPES	300,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	61	08	375	FEDE FRANCO GROUPEMENT DES PARKINSONIENS DE L'AIN	600,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	61	08	376	FEDE NAT ACCIDENTES DU TRAVAIL ET HANDICAPES	550,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	523	06	164	FEDE NAT ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE	200,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	30	41	333	FENETRES SUR COUR	20 000,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Oui	
6574	30	41	324	FENETRES SUR COUR	5 000,00 € . Projet "plate-forme de production"	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Oui	
6574	30	41	325	FERME A JAZZ	5 500,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	30	41	331	FESTIVAL DU FILM ANIMATION POUR LA JEUNESSE	14 400,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	415	15	88	FOOTBALL BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 ASSOCIATION	19 000,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Oui	
6574	415	15	89	FOOTBALL BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 ASSOCIATION	9 270,00 € . Réalisation activité haut niveau	Sports	02/12/2019	Non	Oui	
6574	415	15	90	FOOTBALL BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 ASSOCIATION	2 000,00 € . Actions de promotion envers le foot féminin	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
6574	415	15	159	FOOTBALL BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 SAS	34 100,00 € . Missions d'intérêt général	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
6574	415	15	91	FOOTBALL OLYMPIQUE DE BOURG	7 100,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	92	FOOTBALL OLYMPIQUE DE BOURG	1 625,00 € . Liaison école club	Sports	02/12/2019	Oui	Non	
6574	523	06	186	FRANCE BENEVOLAT PAYS AIN	1 500,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	93	GOLF DE BOURG EN BRESSE	1 700,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	

Nature	Fonction	Service	N° Affectati on	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	415	15	94	GOLF DE BOURG EN BRESSE	2 100,00 €	. Manifestation trophée de golf de Bourg-en-Bresse	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	95	GRAND FOND BRESSAN	400,00 €	. Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	96	GRAND FOND BRESSAN	1 000,00 €	. Manifestation corrida d'été	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	97	GRAND FOND BRESSAN	500,00 €	. Aide exceptionnelle Ain en courant	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	30	41	281	GROUPE FOLKLORIQUE DU PAYS DE BRESSE	200,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
20421	30	41	255	GROUPE NUITS	200,00 €	. Acquisition matériel : système de sonorisation	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Non
6574	30	41	313	GROUPE NUITS	1 400,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	415	15	98	GROUPE SPORTIF CARRIAT	3 700,00 €	. Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	99	GROUPE SPORTIF CARRIAT	5 500,00 €	. Promotion de la ville : tournoi International	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	100	GROUPE SPORTIF CARRIAT	305,00 €	. Liaison école club	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	020	021	256	GROUPEMENT D ENTRAIDE DU PERSONNEL	94 000,00 €	. Réalisation de l'activité	Administration générale - coordination - mutualisation/Finances - Ressources Humaines	31/01/2020	Non	Oui
6574	423	11	342	GUIDES ET SCOUTS D EUROPE	4 863,00 €	. Aide de la Ville aux familles	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non
6574	415	15	102	HANDBALL BOURG	500,00 €	. Manifestation : action en faveur du développement durable	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	103	HANDBALL BOURG	149,00 €	. Liaison école club	Sports	02/12/2019	Oui	Non
6574	415	15	101	HANDBALL BOURG	8 550,00 €	. Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
20421	30	41	273	HARMONIE DE LA VILLE DE BOURG EN BRESSE	500,00 €	. Acquisition lampes pupitres et réparation saxophone	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Non
6574	30	41	298	HARMONIE DE LA VILLE DE BOURG EN BRESSE	500,00 €	. Projet "Participation concours national"	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Non
6574	30	41	332	HARMONIE DE LA VILLE DE BOURG EN BRESSE	15 150,00 €	. Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	415	15	104	HOCKEY CLUB DE BOURG	750,00 €	. Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	105	HOCKEY CLUB DE BOURG	950,00 €	. Réalisation activité haut niveau	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	415	15	106	HOCKEY CLUB DE BOURG	1 000,00 €	. Manifestation : championnat de niveau national	Sports	02/12/2019	Oui	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	30	41	308	ISHTAR	1 400,00 €	Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	415	15	107	JEUNESSE LAIQUE	17 000,00 €	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	111	JEUNESSE LAIQUE	250,00 €	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	110	JEUNESSE LAIQUE	2 437,00 €	Liaison école club	Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	109	JEUNESSE LAIQUE	1 400,00 €	Organisation du Ain Star Game	Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	115	JEUNESSE LAIQUE	1 000,00 €	Liaison école club	Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	113	JEUNESSE LAIQUE	1 500,00 €	Réalisation activité haut niveau	Sports	02/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	114	JEUNESSE LAIQUE	1 000,00 €	Aide aux salariés	Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	108	JEUNESSE LAIQUE	10 000,00 €	Réalisation activité haut niveau	Sports	02/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	112	JEUNESSE LAIQUE	3 000,00 €	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Oui
6574	30	41	294	JEUNESSE LAIQUE	400,00 €	Réalisation activité chorale	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Oui
6574	30	41	288	JEUNESSE LAIQUE	400,00 €	Réalisation activité théâtre	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Oui
6574	423	11	343	JEUNESSE RURALE DE L AIN	928,00 €	Aide de la Ville aux familles et fonctionnement	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non
6574	422	54	269	JEUNESSE RURALE DE L AIN	2 000,00 €	Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Non	Non
6574	30	41	329	JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE	9 000,00 €	Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	415	15	157	JL BOURG BASKET PRO SASP	85 450,00 €	Missions d'intérêt général	Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	423	11	351	L ARMOIRE A JEUX	2 800,00 €	Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non
20421	30	41	275	L IMAGINERIE	1 000,00 €	Acquisition matériel : 2 appareils photos et objectifs	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Non
20421	30	41	276	LA COMPAGNIE DU 13EME QUAI ASSOCIATION	1 150,00 €	Acquisition matériel : danse, informatique et vidéo	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Non
6574	30	41	316	LA COMPAGNIE DU 13EME QUAI ASSOCIATION	2 800,00 €	Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
20421	30	41	278	LA LUNE A L ENVERS	1 400,00 €	Acquisition matériel : son/lumière et instruments	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	30	41	312	LA LUNEA L ENVERS	1 400,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	114	04	264	LE CLAN FEL AIN	1 000,00 € . Identification et stérilisation des chats	Administration générale - coordination - mutualisation/Finances - Ressources Humaines	31/01/2020	Oui	Non	
6574	30	41	320	LES AMIS DE LA GARDE	3 000,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	415	15	46	LES BOXEURS BURGIEENS	1 000,00 € . Manifestation gala de boxe amateur	Sports	02/12/2019	Oui	Non	
6574	415	15	45	LES BOXEURS BURGIEENS	4 500,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	47	LES BOXEURS BURGIEENS	2 777,00 € . Liaison école club	Sports	02/12/2019	Oui	Non	
20421	30	41	277	LES CHEMINS LIBRES	1 400,00 € . Acquisition instrument : guitare 9 cordes	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Non	
6574	30	41	295	LES DESORDINAIRES	400,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	30	41	280	LES ZAN T T	200,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	12	09	234	LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER COMITE DEPT AIN	450,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	20	11	248	LUDOTHEQUE BOURG EN BRESSE	2 500,00 € . Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	05/12/2019	Non	Non	
6574	12	09	239	MAISON DES ADOLESCENTS DE L AIN	10 000,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	33	41	381	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	134 500,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	24/10/2019	Non	Oui	
6574	33	41	380	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	10 000,00 € . Printemps des écritures	Culture - Relations internationales	24/10/2019	Oui	Oui	
6574	33	41	379	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	5 000,00 € . Projet "Anniversaire 50 ans"	Culture - Relations internationales	24/10/2019	Oui	Oui	

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	523	06	196	MARAUDE ET SOLIDARITE	2 000,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	523	06	165	MEMOIRE RESISTANCE MAQUIS AIN ET HAUT JURA	200,00 € . Subvention exceptionnelle : organisation concours national de la Résistance		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Oui	Non
6574	522	54	356	MISSION LOCALE JEUNES BRESSE DOMBES	24 239,39 € . Réalisation de l'activité		Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Non	Oui
6574	522	54	355	MISSION LOCALE JEUNES BRESSE DOMBES	12 390,00 € . Participation aux frais de personnel (secrétariat)		Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Oui	Oui
6574	61	08	374	MUTILLES DE LA VOIX REG RH ALPES	300,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	523	06	189	OEUVRE DOMINICAINES GARDE MALADES BOURG	2 700,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	213	11	251	OFFICE CENTRAL COOP ECOLE AIN	9 400,00 € . Participation aux crédits scolaires		Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Oui	Oui
6574	213	11	252	OFFICE CENTRAL COOP ECOLE AIN	4 000,00 € . Théâtre écoles publiques		Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Oui	Oui
6574	213	11	253	OFFICE CENTRAL COOP ECOLE AIN	21 500,00 € . Projets de départs en classes transplantées		Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	122	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	19 000,00 € . Réalisation de l'activité		Sports	02/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	123	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	1 200,00 € . Cérémonie de récompenses des bénévoles		Sports	02/12/2019	Oui	Oui

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	12	09	235	ORSAC	1 400,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	30	41	318	PASSAROS ARTS DANSE	2 800,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	30	41	305	PASSAROS ARTS DANSE	1 000,00 € . Projet "Festival l'Irrégulier"	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Non	
6574	415	15	117	PERSEVERANTE LA	300,00 € . Manifestation : championnat départemental passage d'étoiles	Sports	02/12/2019	Oui	Non	
6574	415	15	116	PERSEVERANTE LA	3 650,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	118	PERSEVERANTE LA	2 850,00 € . Aide aux salariés	Sports	02/12/2019	Oui	Non	
6574	415	15	119	PETANQUE BURGIEENNE	2 185,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	30	41	301	PHOTO CLUB BRESSAN	700,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
20421	30	41	271	PIECE A CONVICTION	250,00 € . Acquisition matériel : éclairage scénique	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Non	
6574	30	41	254	PIECE A CONVICTION	200,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	415	15	121	PIONNIERS BRESSANS	380,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	523	06	202	PLATEAU LE	50 250,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Oui	
6574	61	08	214	POLYHANDICAP 01	450,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	423	11	344	PYRAMIDE	2 312,00 € . Aide de la Ville aux familles	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	130	RACING CLUB CHEMINOTS BRESSANS	250,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	025	65	365	RADIO SALAM	1 500,00 € . Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Non	Non	

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	30	41	326	RADIO TROPICALES	6 300,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	523	06	195	RELAIS ENFANTS PARENTS DE L'AIN	650,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	30	41	327	RESONANCE CONTEMPORAINE	7 000,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	415	15	132	RETRAITES SPORTIFS COMMUNAUTAIRE BURGIEENNE	250,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	133	ROLLER HOCKEY BRESSAN	4 000,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	134	ROLLER HOCKEY BRESSAN	950,00 € . Réalisation activité haut niveau	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	135	ROLLER HOCKEY BRESSAN	1 000,00 € . Manifestation : Cup coq	Sports	02/12/2019	Oui	Non	
6574	415	15	136	ROLLER HOCKEY BRESSAN	300,00 € . Aide exceptionnelle 25 ans du roller hockey	Sports	02/12/2019	Oui	Non	
6574	423	11	349	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	1 910,00 € . Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non	
6574	30	41	292	SCULPT A BOURG	400,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	523	06	190	SECOURS CATHOLIQUE	3 200,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	523	06	198	SECOURS CATHOLIQUE	300,00 € . Subvention exceptionnelle : animation ateliers cuisine	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Oui	Non	
6574	523	06	191	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	5 000,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	61	08	227	SENIORS SOURDS DE L AIN	500,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	523	06	192	SOC ST VINCENT DE PAUL	720,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	415	15	140	SOCIETE D EQUITATION BRESSANE	3 850,00 € . Réalisation de l'activité		Sports	02/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	142	SOCIETE D EQUITATION BRESSANE	29 000,00 € . Aide à l'encadrement - Salaire du directeur		Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	141	SOCIETE D EQUITATION BRESSANE	3 000,00 € . Utilisation du centre hippique		Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	139	SOCIETE DE TIR DE BOURG EN BRESSE	3 000,00 € . Réalisation de l'activité		Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	30	41	302	SOCIETE NATURALISTES ET ARCHEOLOGUES AIN	1 000,00 € . Réalisation de l'activité		Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	30	41	330	SOIREES ESTIVALES DE BROU	10 000,00 € . Réalisation de l'activité		Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
6574	30	41	315	SOIREES ESTIVALES DE BROU	2 500,00 € . Projet "30ème anniversaire"		Culture - Relations internationales	30/01/2020	Oui	Non
6574	61	08	221	SOLHA AIN	1 500,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	61	08	224	SORTIES DU COEUR 01 LES	1 500,00 € . Réalisation de l'activité		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	61	08	225	SORTIES DU COEUR 01 LES	500,00 € . Subvention exceptionnelle : organisation spectacle 10 ans association		Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Oui	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	523	06	194	SOS FAMILLES EMMAUS	600,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	025	65	358	SOUTIEN AUX IMMIGRES ET AUX REFUGIES ASS	800,00 € . Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Non	Non	
6574	61	08	217	SPORTS CULTURE ET LOISIRS RETRAITES BOURG	900,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	137	STADE ATHLETIQUE DE BOURG EN BRESSE	14 160,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Oui	
6574	415	15	138	STADE ATHLETIQUE DE BOURG EN BRESSE	1 000,00 € . Parrainage de match	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
20422	415	15	368	TENNIS CLUB DE BOURG	20 000,00 € . Réfection des cours de tennis	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
6574	415	15	145	TENNIS CLUB DE BOURG	4 000,00 € . Participation frais d'entretien et de fonctionnement des locaux (fluides)	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
20422	415	15	163	TENNIS DE BOURG LA CHAGNE	2 000,00 € . Réfection des installations	Sports	02/12/2019	Oui	Non	
6574	415	15	143	TENNIS DE BOURG LA CHAGNE	1 500,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	523	06	208	TERRE EN COULEURS	6 000,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	30	41	299	THEAT ASSOCIATION	600,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
65737	313	41	369	THEATRE DE BOURG EN BRESSE EPCC	1 105 623,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	24/10/2020	Non	Oui	
6574	523	06	193	TREMPLIN	27 000,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Oui	
6574	415	15	120	TROIS MOUSQUETONS LES	2 150,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	20	11	245	UNICEF	700,00 €	Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non
6574	61	08	371	UNION DE FAMILLES DE MALADES MENTAUX ET	800,00 €	Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	61	08	372	UNION DE FAMILLES DE MALADES MENTAUX ET	750,00 €	Subvention exceptionnelle : déménagement	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Oui	Non
6574	025	65	259	UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE AIN	4 747,61 €	Subvention d'aide à l'hébergement des organisations syndicales	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Oui	Non
6574	523	06	183	UNION DEPT ASSOC FAMILIALES DE L AIN	1 700,00 €	Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	025	65	261	UNION DEPT DES SYNDICATS CFTC DE L AIN	2 055,17 €	Subvention d'aide à l'hébergement des organisations syndicales	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Oui	Non
6574	423	11	346	UNION FRANCAISE DES CENTRES DE VACANCES	2 200,00 €	Réalisation de l'activité : ramassage périscolaire Cloé	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Oui
6574	423	11	345	UNION FRANCAISE DES CENTRES DE VACANCES	27 209,00 €	Aide de la Ville aux familles et fonctionnement	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	146	UNION GENERALE SPORTIVE ENSEIGNEMENT LIBRE	1 500,00 €	Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non
6574	523	06	174	UNION LOCALE ASSOC COMBATTANTS	250,00 €	Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	025	65	257	UNION LOCALE DES SYNDICATS CFDT DE BOURG EN BRESSE	5 857,82 €	Aide à l'hébergement des organisations syndicales	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Oui	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	415	15	147	UNION LOCALE SPORT ADAPTE	2 500,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	148	UNION LOCALE SPORT ADAPTE	1 000,00 € . Manifestation : gentileman péanque	Sports	02/12/2019	Oui	Non	
6574	025	65	258	UNION LOCALE SYNDICATS CONFEDERES CGT	5 857,82 € . Subvention d'aide à l'hébergement des organisations syndicales	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Oui	Non	
6574	415	15	149	UNION MOTOCYCLISTE DE L AIN	250,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	153	UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	2 560,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	415	15	152	UNION SPORTIVE BRESSANE PAYS AIN ASSOCIATION	3 000,00 € . Participation aux charges de fluides	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
6574	415	15	150	UNION SPORTIVE BRESSANE PAYS AIN ASSOCIATION	18 700,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Oui	
6574	415	15	151	UNION SPORTIVE BRESSANE PAYS AIN ASSOCIATION	4 750,00 € . Réalisation activité haut niveau	Sports	02/12/2019	Non	Oui	
6574	415	15	158	UNION SPORTIVE BRESSANE PAYS AIN RUGBY SASP	50 600,00 € . Missions d'intérêt général	Sports	02/12/2019	Oui	Oui	
6574	415	15	27	UNION TOURISTIQUE LES AMIS DE LA NATURE	250,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	
6574	30	41	279	UNIVERSITE INTER AGES DE L AIN	200,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	025	65	262	UNSA EDUCATION FEN 01	1 156,03 € . Subvention d'aide à l'hébergement des organisations syndicales	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	29/01/2020	Oui	Non	
6574	12	09	242	VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	700,00 € . Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non	
6574	30	41	285	VELLES DANSES	200,00 € . Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non	
6574	12	09	243	VILHOP AIN	5 000,00 € . Organiser les relations entre le conseil médical apporté par Vilhop/Ain et les services de la ville	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Oui	Oui	
6574	415	15	155	VIOLETTES BRESSANES LES	300,00 € . Manifestation : 50 ans du club	Sports	02/12/2019	Oui	Non	
6574	415	15	154	VIOLETTES BRESSANES LES	2 540,00 € . Réalisation de l'activité	Sports	02/12/2019	Non	Non	

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	12	09	237	VISITE MALADES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DPT AIN	480,00 €	Réalisation de l'activité	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	30	41	287	WHARMA	400,00 €	Réalisation de l'activité	Culture - Relations internationales	30/01/2020	Non	Non
Total des affectations					3 561 025,13 €					

**Conventions et avenants avec des
organismes de droit privé bénéficiaires d'une subvention**

Nom de l'association	Date de la convention	N° de l'avenant	Objet de l'acompte	Montant de la convention ou de l'avenant à voter	Montant total de la subvention 2020
Stade athlétique de Bourg	09/02/04	1-2020	Réalisation de l'activité Parrainage de match	14 160 1 000	} 23 160
Bourg Tennis Pays de l'Ain	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Organisation du Grand Prix International de Tennis	14 000	14 000
UFCV	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Aide de la ville aux familles et au fonctionnement Réalisation activité – rammassa cloè	27 209 2 200	} 29 409
Association « Cesame »	Après la date de validation du Conseil Municipal	1-2020	Réalisation de l'activité	44 380	59 180
TREMPIN	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Réalisation de l'activité	27 000	27 000
Association « LE PLATEAU »	Après la date de validation du Conseil Municipal	1-2020	Réalisation de l'activité	50 250	67 000
Association « AUCREY »	Après la date de validation du Conseil Municipal	1-2020	Réalisation de l'activité	46 500	62 000
ALFA3A	Après la date de validation du Conseil Municipal		Réalisation de l'activité Soutien aux activités de l'association Aide de la Ville aux familles et fonctionnement, activités périscolaires, Location centre de loisirs « Terre en Couleurs » Carnaval des centre de loisirs Accueil de jeunes sportifs	120 000 17 600 130 000 1 500 110 000	} 379 100
COMPAGNIE ARTPHONEME	Après la date de validation du Conseil Municipal		Réalisation de l'activité	26 000	} 26 000
Maison des jeunes et de la culture	Après la date de validation du Conseil Municipal	1-2020	Anniversaire « 50 ans » Printemps des écritures Réalisation de l'activité	5 000 10 000 134 500	} 203 300
Bourg en Bresse Ain Cyclisme	08/01/16	2-2020	Réalisation de l'activité Réalisation de l'activité haut niveau Courses organisées	3 000 7 450 7 000	} 26 450
Bourg Sport Equestre	09/07/07	1-2020	Manifestation : Jumping international	29 000	29 000

Club de natation de Bourg	02/01/15	2-2020	Réalisation de l'activité haut niveau Organisation de stages Organisation d'une compétition inter-régionale Organisation d'une compétition inter-club poule A Organisation d'un stage de voltige et de natation synchronisée Liaison école club	8 000 9 000 1 000 1 000 500 10 769	} 40 269
Entente athlétique bressane	19/04/17	1-2019	Réalisation de l'activité Réalisation de l'activité de haut niveau Organisation du meeting des lancers Organisation du 10 km Organisation de la course « la burgienne » Liaison école club	18 700 11 400 1 000 5 000 900 745	} 37 745
Entente gymnique de Bourg en Bresse	Après la date de validation du Conseil Municipal	1-2019	Réalisation de l'activité Aide aux salariés Organisation d'une compétition inter-départementale Liaison école club	6 650 7 200 1 000 596	} 23 446
Football Bourg en Bresse Peronnas 01 Association	08/04/03	1-2019	Réalisation de l'activité Réalisation de l'activité haut niveau Actions de promotion envers le foot féminin	19 000 9 270 2 000	} 42 270
Football Bourg en Bresse Peronnas 01 SAS	Après la date de validation du Conseil Municipal	1-2020	Mission d'intérêt général	34 100	51 100
Jeunesse Laïque	07/01/15	2-2020	Réalisation de l'activité « section chorale » Réalisation de l'activité « section théâtre » Réalisation de l'activité – JL Amateur Réalisation de l'activité haut niveau – JL Amateur Organisation du Ain Star Game Liaison école club – JL Amateur Réalisation de l'activité – JL Boules Pétanque Réalisation de l'activité - -JL Gym Réalisation de l'activité haut niveau – JL Gym Aide aux salariés – JL Gym Liaison école club – JL Gym	400 400 17 000 10 000 1 400 2 437 250 3 000 1 500 1 000 1 000	} 52 837
Office municipal des sports	07/04/15	1-2020	Réalisation de l'activité Manifestation : podiums de l'OMS	19 000 1 200	} 20 200
Société d'équitation bressane	14/04/03	2-2020	Réalisation de l'activité Aide à l'encadrement – salaire du directeur Utilisation du Centre Hippique	3 850 29 000 3 000	} 53 850
Tennis Club de Bourg	Après la date de validation du Conseil Municipal	1-2020	Participation aux frais d'entretien et de fonctionnement des locaux (fluides) Maintenance des courts	4 000 20 000	} 27 000
Union Sportive Bressane Pays de l'Ain	08/01/16	2-2020	Réalisation de l'activité Réalisation de l'activité haut niveau Participation aux charges de fluides	18 700 4 750 3 000	} 40 450
USBPA Rugby SASP	Après la date de validation du Conseil	1-2020	Missions d'intérêt général	50 600	75 600

	Municipal				
AGLCA	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Aide au développement de la vie associative 2020 Évènement rentrée des Associations 2020	118 750 12 000	} 130 750
CAP Sports Arts Aventures et Amitiés	29/04/19	-	Réalisation du programme EDUCAP CITY	2 000	2 000
Ecole des techniques et arts du cirque	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Réalisation de l'activité Liaison école-club	28 500 219	} 28 719
Fenêtre sur cour	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Projet « plate-forme de production Réalisation de l'activité	5 000 20 000	} 25 000
Groupement d'entraide	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Subvention annuelle 2020	94 000	94 000
Mission locale jeunes	09/02/01	1-2003	Réalisation de l'activité	36 629,39	36 629,39
OCCE	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Participation aux crédits scolaires Participation spectacles « théâtre jeune public » Projets de départs en classes transplantées	9 400 4 000 21500	}34 900
EPCC Théâtre de Bourg en Bresse	28/02/05	5-2016	Réalisation de l'activité	1 105 623	1 105 623
Vilhop'Ain	01/07/06	-	Réalisation de l'activité	5 000	5000
JL Bourg Basket Pro SASP	Après la date de validation du Conseil Municipal	1-2020	Mission d'intérêt général	85 450	129 450

N° 2020.02.06A - Finances - Convention de reversement à la CA3B du produit de la taxe d'aménagement pour les zones d'activités économiques communautaires (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

APPROUVE le principe d'un reversement de la totalité de la part communale de la taxe d'aménagement vers la Communauté d'Agglomération sur les ZAE concernées, à savoir CENORD, NORELAN et BOUVENT CURTAFRAY, pour les taxes d'aménagement dont le rôle correspondant à la première fraction aura été émis à partir du 1^{er} janvier 2020 ;

APPROUVE le projet de convention joint en annexe ;

AUTORISE le Maire, ou son l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention et à procéder à son exécution dans les conditions qu'elle prévoit.

N° 2020.02.06B - Finances -Reversement partiel de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les zones d'activités économiques de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

APPROUVE le principe d'un partage de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les communes d'implantation, à hauteur de 50% pour la CA3B et 50% pour la commune d'assiette de la ZAE communautaire, sur la base des nouvelles implantations et extensions ;

APPROUVE le projet de convention joint ;

AUTORISE le Maire, ou son l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention et à procéder à son exécution dans les conditions qu'elle prévoit.

N° 2020.02.07 - Personnel territorial - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (31 voix), le Groupe d'Union de la Droite et du Centre ne prenant pas part au vote

DECIDE de procéder au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires selon les modalités exposées ci-après.

Définition

Par application du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail.

A défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées dans les conditions listées ci-dessous.

Bénéficiaires :

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires peut être versée en raison des nécessités de service aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel appartenant à la catégorie C, ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau, ainsi qu'aux emplois aidés à temps complet et temps non complet de même niveau.

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS
Administrative	Adjoints administratifs territoriaux
Technique	Adjoints techniques territoriaux Agents de maîtrise territoriaux
Sportive	Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives
Police	Agents de police municipale
Animation	Adjoints d'animation territoriaux
Médico-Sociale	Agents sociaux territoriaux Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles Auxiliaires de puériculture
Culturelle	Adjoint territoriaux du patrimoine

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires peut être versée, à titre exceptionnel pour des missions particulières notamment en lien avec la sécurité des biens et des personnes ou pour des manifestations exceptionnelles et après validation du Directeur général adjoint en charge des services concernés, aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel appartenant à la catégorie B, ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau.

Conditions de versement :

Le nombre maximum d'heures supplémentaires effectuées dans un mois ne peut excéder 25 heures. Ce contingent comprend l'ensemble des heures supplémentaires, y compris celles effectuées la nuit, le dimanche et les jours fériés.

La notion d'heure supplémentaire de nuit correspond aux heures effectuées entre 21 heures et 7 heures.

La récupération de ces heures est à prioriser. Le paiement interviendra si l'organisation du service ne permet pas d'accorder le repos compensateur réglementaire.

Conditions d'indemnisation :

Pour les agents à temps complet, la rémunération horaire des heures supplémentaires est calculée sur la base d'un taux horaire prenant pour base le montant du traitement brut annuel de l'agent et de l'indemnité de résidence divisée par 1820. Ce taux horaire est ensuite majoré de 125% pour les quatorze premières heures puis de 127% pour les heures suivantes.

En outre, l'heure supplémentaire est majorée de 100% lorsqu'elle est effectuée de nuit (de 22 heures à 7 heures) et de 66% lorsqu'elle est accomplie un dimanche ou un jour férié.

Les agents à temps partiel autorisé ainsi que les agents à temps partiel de droit peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en dépassement du temps correspondant à leur quotité. Le nombre maximum d'heures supplémentaires qu'un agent à temps partiel peut effectuer est proratisé : il est égal à 25 heures fois la quotité de temps partiel de l'agent. Le montant de l'heure supplémentaire applicable à ces agents est déterminée en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement brut (soit au taux d'une heure normale).

Les heures effectuées par les agents à temps non complet en dépassement de leur temps de travail hebdomadaire, sans excéder 35 heures par semaine, sont des heures complémentaires ;

elles sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent. Par contre, si ces agents effectuent des heures au delà de la durée légale du travail, celles-ci seront considérées comme des heures supplémentaires ouvrant droit à l'indemnisation spécifique prévue par le décret du 14 janvier 2002 susvisé.

Cumuls :

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont cumulables avec le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation.

AUTORISE le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à verser aux agents concernés les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

N° 2020.02.08 - Personnel territorial - Tableau des emplois (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (30 voix), le Groupe d'Union de la Droite et du Centre et M. BUISSON ne prenant pas part au vote

DECIDE de procéder aux modifications suivantes :

Pour les avancements de grade

Filière Administrative

Au 01/03/2020

- suppression de 3 emplois d'attaché territorial à temps complet,
- création de 3 emplois d'attaché principal à temps complet,
- suppression de 8 emplois de rédacteur principal 2e classe à temps complet,
- création de 8 emplois de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,
- suppression de 3 emplois de rédacteur à temps complet,
- création de 3 emplois de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet,
- suppression de 3 emplois d'adjoint administratif principal 2e classe à temps complet,
- création de 3 emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet,

Au 12/03/2020

- suppression d'1 emploi de rédacteur à temps complet,
- création d'1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet,

Au 01/05/2020

- suppression d'1 emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,

Au 01/07/2020

- suppression d'1 emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,

Au 01/08/2020

- suppression d'1 emploi d'attaché territorial à temps complet,
- création d'1 emploi d'attaché principal à temps complet,

Filière Technique

Au 01/03/2020

- suppression de 9 emplois d'adjoint technique territorial à temps complet,
- création de 9 emplois d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique à temps non complet (17h30/35h),
- création d'1 emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (17h30/35h),
- suppression de 5 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- création de 5 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- suppression de 3 emplois d'agent de maitrise à temps complet,
- création de 3 emplois d'agent de maitrise principal à temps complet,

Au 08/03/2020

- suppression d'1 emploi d'ingénieur à temps complet,
- création d'1 emploi d'ingénieur principal à temps complet,

Au 01/04/2020

- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 1ère à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,

Au 19/04/2020

- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,

Au 01/09/2020

- suppression d'1 emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,

Au 01/11/2020

- suppression d'1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (28h/35h),
- création d'1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (28h/35h),
- suppression de 3 emplois d'adjoint technique principal 2e classe à temps complet,
- création de 3 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,

Au 05/11/2020

- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet,

Au 01/12/2020

- suppression d'1 emploi d'agent de maitrise à temps complet,
- création d'1 emploi d'agent de maitrise principal à temps complet,

Au 03/12/2020

- suppression d'1 emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,

Filière Animation

Au 01/11/2020

- suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2e classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet,

Filière Culturelle

Au 01/03/2020

- suppression d'1 emploi de conservateur du patrimoine à temps complet,
- création d'1 emploi de conservateur en chef du patrimoine à temps complet,

- suppression d'1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet,

Au 01/11/2020

- suppression d'1 emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal 2e classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet,

Filière Sociale

Au 01/06/2020

- suppression d'1 emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe à temps complet,

Filière Médico-Sociale

Au 01/03/2020

- suppression d'1 emploi de puéricultrice de classe supérieure à temps complet,
- création d'1 emploi de puéricultrice hors classe à temps complet,

Au 07/06/2020

- suppression d'1 emploi d'auxiliaire de puéricultrice principal de 2e classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'auxiliaire de puéricultrice principal de 1ère classe à temps complet,

Au 01/07/2020

- suppression d'1 emploi d'auxiliaire de puéricultrice principal de 2e classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'auxiliaire de puéricultrice principal de 1ère classe à temps complet,

Filière Police Municipale

Au 01/03/2020

- suppression d'1 emploi de chef de service de police municipale à temps complet,
- création d'1 emploi de chef de service de police municipale principal 2e classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi de chef de service de police municipale principal 2e classe à temps complet,
- création d'1 emploi de chef de service de police municipale principal 1ère classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi de gardien-brigadier de police municipale à temps complet,
- création d'1 emploi de brigadier chef principal de police municipale à temps complet,

Filière Sportive

Au 01/03/2020

- suppression d'1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet,
- création d'1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal 2e classe à temps complet,

Pour la promotion interne

Création de 11 emplois liée à la promotion interne (les agents promus seront détachés pour stage durant 6 mois ou 1 an selon le grade de promotion). Les emplois d'origine de ces agents seront progressivement supprimés lors de leur intégration dans le nouveau grade.

Filière Administrative au 01/03/2020

- création de 2 emplois d'attaché territorial à temps complet

Filière Culturelle au 01/03/2020

- création d'1 emploi d'assistant de conservation à temps complet,

Filière Technique au 01/03/2020

- création d'1 emploi d'ingénieur à temps complet,
- création de 2 emplois de technicien territorial à temps complet
- création de 4 emplois d'agent de maîtrise à temps complet
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- création d'1 emploi d'assistant de conservation principal de 2e classe à temps complet,

Autres modifications au 1er février 2020 :

- création d'1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe à temps complet,
- création de 2 emplois d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2e classe à temps complet,
- suppression de 2 emplois d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet,
- création de 3 emplois d'adjoint technique à temps complet,
- suppression de 3 emplois d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet,
- création d'1 emploi de rédacteur principal 2e classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi de rédacteur à temps complet,

N° 2020.02.09 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjointes au Maire en vertu des délibérations n°9 du 24 Avril 2014, n°29 du 23 Juin 2014, n°22 du 21 Décembre 2015, n°16 du 3 Avril 2017 et n°11 du 29 Janvier 2018 (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après intervention de Mme Froppier

PREND ACTE des actes de gestion qui ont été accomplis par le Maire et les Adjointes habilités pour la période du 7 Décembre 2019 au 20 Janvier 2020 ainsi que ceux accomplis précédemment à cette période et n'ayant pas pu être présentés lors de la séance précédente.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire passe la parole à M. Jérôme Buisson afin qu'il procède à la lecture de la question écrite qu'il a déposée. M. le Maire donne lecture de sa réponse avant de redonner la parole à M. Buisson pour conclure.

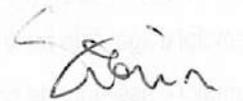
Puis M. le Maire donne la parole à M. Pierre Lurin pour lecture de la question écrite déposée par le Groupe Oxygène. Suite à la lecture de sa réponse, M. le Maire redonne la parole à M. Lurin pour un dernier échange sur le sujet.

Avant de lever la séance, M. le Maire remercie l'ensemble des Elus de l'assemblée pour le travail accompli ainsi que pour leur engagement et leur mobilisation pendant ce mandat au service de la Collectivité. Il remercie plus particulièrement ceux qui ont fait le choix de ne pas être à nouveaux candidats, et notamment les Adjointes et M. Pierre Lurin.

La séance est levée à 20 h 00

Bourg-en-Bresse, le 18 Février 2020

Le Secrétaire de séance,



Bourg-en-Bresse

L'Élu municipal Rassemblement National

Le 12 décembre 2019

Monsieur Jean François Débat,

Maire

Monsieur le Maire

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question à inscrire à l'ordre du jour de la séance du conseil Municipal du lundi 16 décembre 2019 prochain dans le cadre du chapitre 1, article 5 du règlement intérieur :

Nous avons appris dans la presse que 147 places supplémentaires pour les sans-abris étaient créées dans l'Ain, dont 80 au centre d'hébergement hivernal situé au 40 rue des Près de Brou à Bourg-en-Bresse qui est en fait un entrepôt de stockage déjà largement saturé.

Si tout le monde, moi compris, se réjouit que des personnes ne passent pas l'hiver dehors, cet accueil soulève des questions car il d'agit en fait, je suppose, pour la plupart de demandeurs d'asiles ou de migrants.

La campagne des municipales étant lancée vous avez distribué un tract qui présentait le bilan de votre mandat.

La France n'a plus la maîtrise de ses frontières, c'est un fait, mais le législateur a confié des prérogatives au maire en matière de prévention de l'immigration illégale. Je vais donc vous donner l'occasion de compléter votre bilan.

Vous pouvez en effet donner votre avis sur le regroupement familial (article L 421-1 à L 421-4) du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile , CESEDA)

L'OFI (Office Français de l'immigration) sollicite **vos avis** et vous êtes en charge de vérifier si les conditions de ressources et de logement sont remplies ! La personne doit fournir à l'appui de sa demande de regroupement acte de mariage, acte de naissance, justificatifs de ressources du demandeur et le cas échéant de son conjoint (bulletin de paies afférent à la période des douze mois précédent le dépôt de sa demande)

Ces informations contenues sur les documents fournis par le demandeur sont **analysées et vérifiées par la mairie** (service citoyenneté nationalité) puis par la préfecture.

Le demandeur doit disposer d'un logement considéré comme normal (24m² pour deux personnes plus 10m² par personne supplémentaire).

M le Maire, donnez-vous des avis sur ces dossiers ou n'en donnez-vous pas, ce qui dans ce cas est interprété par la préfecture comme un avis favorable ?

Deuxième point : la délivrance des attestations d'accueil

Ce document officiel signé par une personne résidant en France qui souhaite accueillir un étranger hors UE pour une durée inférieure à 3 mois.

Les maires sont fondés à établir des critères de ressources et de logement en concertation avec les services préfectoraux.

La loi permet aux maires d'établir un fichier des attestations d'accueil délivrées et de tenir compte pour viser les attestations, de l'absence de détournement de procédure commis par l'hébergeant à l'occasion d'attestations d'accueil précédentes. En ce qui concerne le respect de la durée de séjour en France, l'autorité consulaire peut si elle l'estime utile (et cela serait très souvent utile) assortir la délivrance du visa d'une demande de présentation de l'intéressé à son retour de voyage auprès des autorités consulaires ayant délivré le visa !

En cas de non présentation l'information d'un possible maintien sur le sol français est alors communiquée aux services préfectoraux.

L'enjeu est donc important : les maires ont un rôle décisif à jouer pour prévenir tout détournement de procédure de la part des hébergeant. Ne pas exercer ce contrôle sur la délivrance des attestations d'accueil conduit à laisser libre cours à certains hébergeant. (3,3 millions de visa court séjour en 2018)

Vous pouvez aussi donner votre avis sur la délivrance des cartes de résident (Article L314-2 et R.314-1-1 du Cesda)

Même question M. le Maire, donnez-vous des avis sur la délivrance des cartes de résidents de 10 ans qui permettent fréquemment de demander une naturalisation ? Peut-on avoir un bilan chiffré de vos actions en ce domaine pour savoir si :

- **Vous avez été un maire concourant à la prévention de l'immigration illégale, en exerçant les prérogatives que vous confère la réglementation ?**
- **Un maire passif en ne contrôlant pas la délivrance des attestations d'accueil et en ne formulant pas d'avis sur les demandes de regroupement familial et de carte de résident ?**
- **Un maire délibérément laxiste en exprimant par principe un avis favorable ?**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Buisson Jérôme

Le 10 février 2020

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.70.01 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/BM/VV

Monsieur Jérôme BUISSON
Conseiller Municipal
Pour le Rassemblement National
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Monsieur le Conseiller,

A l'occasion du dernier conseil municipal de la mandature, en pleine campagne, vous revenez donc à vos fondamentaux : l'immigration. Chassez le naturel, il revient au galop. Vous avez donc souhaité m'interpeller au sujet de l'accueil des étrangers sur le territoire, plus précisément sur les regroupements familiaux, les attestations d'accueil et les cartes de résidents de dix ans.

Je rappelle que la procédure de regroupement familial permet à un étranger de demander à être rejoint en France par son époux(se) et ses enfants. Pour ce faire, il doit justifier de ressources stables et suffisantes. Le demandeur doit également disposer d'un logement considéré comme normal pour une famille comparable vivant dans la même zone géographique, satisfaire aux conditions de salubrité et d'équipement et présenter une superficie habitable minimum. Le CEDESA (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) prévoit que c'est le Préfet du département de résidence du demandeur qui statue sur la demande de regroupement familial.

Jusqu'au 1er janvier 2015, l'avis du Maire était requis sur les conditions de ressources et de logement. L'OFII adressait l'ensemble des demandes de regroupement familial des étrangers installés à Bourg-en-Bresse à la Ville pour réaliser les visites de logements (service hygiène et santé publique) et réaliser les enquêtes ressources (service population) qui émettait un avis sous un délai de deux mois. Or, en application des articles R421-15 et R421-19 du code de l'entrée et du séjour et de la circulaire interministérielle n°DPM/DM12/2006/26 du 17 janvier 2006, l'Etat a décidé au 1er janvier 2015 que l'instruction des dossiers de regroupement familial serait réalisée par les enquêteurs de l'OFII. Depuis 5 ans, le Maire n'émet plus d'avis sur les dossiers de regroupement familial sans que cela entraîne un avis favorable par défaut. C'est donc l'État qui prend seul les décisions dans ce domaine.

S'agissant des attestations d'accueil. Un étranger qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document appelé « attestation d'accueil » est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. Elle est déposée en Mairie par la personne qui accueillera l'étranger. Cette dernière doit alors présenter tout document justifiant ses ressources et son engagement à prendre financièrement en charge l'étranger s'il est défaillant, ainsi que tout document sur sa capacité à héberger le ou les étrangers dans des conditions normales de logement. Comme vous le voyez, et contrairement à ce que certains pourraient penser et à ce que laisse sous-entendre votre question, sur des questions d'immigration nous ne sommes pas dans le cas de personnes qui viennent s'installer durablement sur le territoire. Ce sont souvent des gens qui profitent de leurs vacances pour rendre visite à des membres de leurs familles ou à des proches.

L'avis du maire ne porte que sur les conditions matérielles d'accueil – qualité du logement essentiellement. A Bourg-en-Bresse, outre la vérification des pièces susvisées par le service population, une liste des logements signalés est transmise chaque mois par le service hygiène et santé publique. Des visites sur place sont organisées si nécessaire – notamment patrimoine peu connu ou inconnu et souvent hors bailleurs sociaux - pour en vérifier la qualité. L'avis est donné par la ville et l'attestation, lorsqu'elle est validée, est transmise par l'hébergeant à l'étranger qu'il souhaite accueillir. Ce dernier la joindra à son dossier lors du dépôt de sa demande de visa.

En 2019, 345 demandes d'attestations d'accueil ont été déposées en Mairie. Les avis défavorables sont relativement rares, voire exceptionnels, de l'ordre de 2%. Cela étant, je ne vois pas sur quel fondement il faudrait refuser par principe à des grands-parents de venir voir leurs petits-enfants...

Au demeurant, la décision d'octroi ou non du visa d'entrée en France relève de la compétence exclusive des autorités de l'Etat et une attestation validée par le Maire n'implique pas systématiquement la venue de l'étranger sur le territoire (visa refusé, visite annulée, dates reportées...).

Comme vous l'avez dit, je rappelle qu'une attestation d'accueil peut donner lieu à refus sur la base de quatre critères :

- si l'hébergeant ne peut pas présenter les pièces justificatives requises,
- s'il ressort que l'étranger ne peut pas être accueilli dans des conditions normales de logement,
- lorsque les mentions portées sur l'attestation sont inexactes,
- lorsque les attestations antérieurement signées par l'hébergeant ont fait apparaître un détournement de la procédure, le cas échéant après enquête par les services de police ou de gendarmerie.

La délivrance des attestations d'accueil fait donc bien l'objet d'un contrôle en amont de chaque délivrance et donne lieu à un avis qui s'appuie sur la réalité des pièces produites.

Lorsque, et c'est très rare, nous sommes en face du quatrième critère, c'est-à-dire d'un hébergeant qui a fait l'objet d'un détournement de procédure, l'avis est systématiquement défavorable.

J'en terminerai avec la question des cartes résidents de dix ans. Un étranger peut se voir remettre une carte de résident d'une durée de 10 ans pour séjourner en France et pouvoir y exercer une activité professionnelle, soit en premier titre de séjour, soit à l'issue d'une carte de séjour temporaire ou pluriannuelle. L'étranger doit alors justifier d'une intégration républicaine : engagement à respecter les principes qui régissent la République Française, respect de ces principes et connaissance suffisante de la langue française.

Le Préfet sollicite le Maire pour connaître son avis sur les demandes qui lui sont formulées. Le demandeur est ainsi convoqué pour un entretien avec la responsable du service population. Le Maire fait ensuite part au Préfet de son avis favorable ou défavorable compte tenu de l'entretien et à l'appui des pièces fournies qui permettent d'établir les ressources du demandeur, les conditions de logement et son engagement personnel au respect des principes de la République.

La Ville conduit ces entretiens avec le plus grand sérieux et la plus grande vigilance. Elle est saisie d'environ 15 demandes par an en moyenne depuis 2014 mais seulement de 2 à 3 ces deux dernières années – les chiffres antérieurs étaient donc plus importants - en raison de l'évolution de la réglementation en matière de droit des étrangers. En moyenne, avant la diminution considérable de ce nombre de demandes, les avis défavorables étaient d'environ un par an, en application des critères sus-rappelés. Dans tous les cas, les décisions relèvent exclusivement de l'Etat.

Vous le voyez, la Ville de Bourg-en-Bresse assure avec à la fois sérieux et humanité les missions qui sont les siennes en matière de regroupement familial, d'attestation d'accueil et de carte de résidents de dix ans, dans un état d'esprit que je résume en une phrase. Vous posez la question de savoir quel Maire j'étais, quel Maire je suis. Je crois, en tout cas je le suis, un Maire républicain, ni naïf, ni suspicieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Debat', written over a horizontal line.

Jean-François DEBAT
Président de la Communauté d'Agglomération
du Bassin de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes



**Groupe d'Union
de la Droite et du Centre**

**Conseil Municipal de la Ville de
Bourg-en-Bresse**

**Pierre Lurin
Président du Groupe**

Eric Duclos

Jacques Frénéat

Pauline Froppier

Fabien Maréchal

Laurence Perrin-Dufour

Georges Ravat

Hôtel de Ville
Groupe Bourg Oxygène
01000 Bourg-en-Bresse
Tel. 04 74 45 71 50
Fax. 04 74 45 71 88
lurinp@bourgenbresse.fr
bourgoxygene@gmail.com



**Monsieur Jean-François DEBAT
Maire
Hôtel de Ville
01000 BOURG-EN-BRESSE**

Le 7 février 2020

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question à inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de lundi prochain 10 février 2020 dans le cadre du Chapitre 1, Article 5 du règlement intérieur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour le groupe Oxygène de l'UDC
Pierre LURIN, Président**

Monsieur le Maire,

A l'occasion de ce dernier conseil municipal de la mandature, nous souhaitons vous interpeller sur ce qui restera comme le pathétique symbole de votre inertie et de votre incapacité à dynamiser réellement notre ville.

Ainsi le Carré Amiot aura-t-il été emblématique de la stagnation de notre centre-ville depuis 12 ans !

En effet, cela fait bientôt 12 années, 12 longues, 12 trop longues années, que le Carré Amiot n'est toujours pas réaménagé.

Au-delà des successions d'échecs, des revirements, des retards accumulés, c'est bien sûr le dynamisme du centre-ville et de l'attractivité de notre commune qui en ont subi les conséquences.

Et pourtant : combien de conférences de presse fanfaronnantes, annonciatrices de bonnes nouvelles ?!...

Combien d'effets d'annonces qui ont leurré les habitants de notre ville et de notre agglomération ?!...



Bien sûr, et chacun l'imagine aisément, un tel projet d'aménagement ambitieux qui visait à transformer cet îlot stratégique de cœur de ville devait nécessairement mobiliser temps, énergies et intelligences pour progresser rapidement afin de préparer l'avenir et d'oxygéner notre cœur de ville.

Sans doute cela n'a-t-il pas été suffisamment le cas, et on peut donc ici légitimement interroger votre propre mobilisation sur ce projet majeur !... De même qu'on peut interroger la surdité qui a malheureusement été la vôtre quand nous vous avons interpellé pour vous alerter régulièrement lors de nos conseils municipaux ?...

Alors, douze bien longues années plus tard, nous devons des comptes aux Burgiennes et aux Burgiens en répondant à trois questions.

1. Tout d'abord, quel a été réellement l'impact de cet échec sur le dynamisme économique et l'attractivité de notre centre-ville ?
2. Ensuite, combien a coûté aux contribuables burgiens et de notre agglomération cette succession d'échecs ?
3. Enfin, pourquoi avoir laissé entendre que le patrimoine architectural du collège Amiot serait valorisé alors, et chacun le constate ces jours de manière hallucinante, qu'il sera en fait presque entièrement invisible, sa façade principale devant être dissimulée derrière de nouvelles constructions béton, tout cela venant perturber les Burgiens et heurter la mémoire de tous ceux, si nombreux, qui sont légitimement attachés à l'histoire de ce lieu emblématique de notre cœur de ville.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le groupe Oxygène
Pierre LURIN
Conseiller Municipal
Vice-Président du Conseil Départemental de l'Ain



le 10 février 2020

www.bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.71.03 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/BM/JF

Monsieur Pierre LURIN
Conseiller Municipal
Pour le Groupe Oxygène
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous avez souhaité m'interpeller sur le projet dit du Carré Amiot. Alors je comprends que lorsque l'on n'a pas grand-chose à dire, le seul chemin possible est de répéter en boucle la même chose. La période préélectorale vous conduit à faire semblant de vous opposer sur un projet que vous avez soutenu et pour lequel vous avez voté favorablement quasiment toutes les délibérations ! Je vous renvoie aux comptes-rendus des conseils du 29 juin 2015, du 1er février 2016, du 9 mai 2016, du 7 novembre 2016, du 26 juin 2017 et en dernier lieu du 16 décembre 2019. Vous ne vous êtes abstenu que lors de la délibération du 25 juin 2018, et encore, une d'entre elles.

Tout d'abord, je rappelle qu'une grande partie du projet urbain du Carré Amiot a été réalisée sur le mandat : déménagement de la gare des bus, rénovation de la rue René Cassin, requalification de la place Bernard et des arrières de la Co-Cathédrale Notre-Dame, construction en cours du nouveau Conservatoire décalée, en particulier, vous le savez, pour des raisons liées à l'entreprise Floriot, pas seulement mais aussi. Tous ces éléments sont une partie importante du projet urbain et tous ces éléments ne peuvent pas être balayés d'un revers de la main pour faire croire qu'il ne s'est rien passé. Les Burgiens en sont d'ailleurs conscients et nous le disent.

En ce qui concerne l'opération commerciale, qui est portée par de l'investissement privé, elle a été effectivement complexe pour des raisons que vous connaissez fort bien notamment les signatures des baux fermes sur des durées longues pour équilibrer un investissement de 10 millions d'euros. Je suis un responsable politique qui vit dans le réel, qui travaille sur des dossiers concrets tous les jours et qui ne peut se contenter de phrases toutes faites à base de « faut qu'on », « y'a qu'à ». Face aux difficultés, j'ai assumé devant les Burgiens le fait de prendre le temps, de ne pas sortir à tout prix un projet mal ficelé pour des raisons de calendrier électoral et de relancer un appel d'offre prenant en compte le contexte économique national afin de sortir un beau projet. Et je peux vous dire une chose : quand je vois la qualité du projet proposé par la société CJ2NR, je me réjouis tous les jours d'avoir pris cette décision – et vous l'avez vous-même reconnu le 19 décembre dernier avec franchise, au cours de nos débats. J'en profite pour faire le point sur l'avancée de l'opération : le compromis de vente a été signé le 27 janvier et le permis de construire a été déposé la semaine suivante, avec un mois d'avance sur le calendrier envisagé initialement. Les travaux sont prévus à compter de la rentrée prochaine. Faut-il penser que, dorénavant, vous contesteriez ce projet après l'avoir voté il y a moins de deux mois ?

Vous m'interrogez également sur le projet architectural du Conservatoire. Les travaux avançant, je pense qu'il est effectivement utile de rappeler les principes du projet. Je suis tout de même étonné que vous sembliez le découvrir : il a toujours été indiqué qu'il y aurait un bâtiment devant la façade pour accueillir l'amphithéâtre et la salle de cours. Votre groupe a d'ailleurs voté la délibération du 25 juin 2018 qui cédait ce terrain à la CA3B pour ce projet précis.

Le projet du Conservatoire qui a été conçu et qui est en cours d'exécution répond aux prescriptions urbanistiques de l'architecte des bâtiments de France, reprenant elles-mêmes les éléments préconisés dans l'étude patrimoniale du site, soit :

- La création de deux volumes de part et d'autre de l'escalier monumental, devant respecter la hauteur de la gouttière la plus basse du bâtiment historique soit 13.5 m, avec correspondance de l'altimétrie des niveaux
- Un espace intermédiaire valorisant l'escalier monumental
- Le respect d'alignement vis-à-vis du cours de Verdun ainsi que sur les cotés rue René Cassin et 19 mars 1962
- Un recul entre les bâtiments créés et le bâtiment historique de l'ordre de 3.5 m

Le projet retenu du Cabinet Canal répond à ces différentes exigences. Le parti architectural proposé lie ces sous-ensembles par une grande verrière amenant beaucoup de transparence pour une ouverture sur la ville lorsqu'il sera terminé.

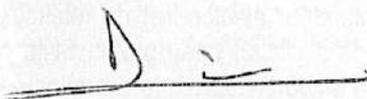
Par ailleurs, le bâtiment ancien sera valorisé par la mise en valeur de l'escalier monumental, ses pignons et sa façade arrière, qui donneront sur le futur mail commerçant. La façade, dont le traitement a redonné de l'éclat aux pierres locales blanches et bleues, ou aux pierres Bayadère sera valorisée aussi par son éclairage.

Je comprends que des habitants s'interrogent en ce moment puisque eux n'ont pas eu à se prononcer directement sur ce projet. Je leur dit : « Attendez de voir le résultat final. Il sera à la hauteur des attentes : redonner vie à l'ancien collège Amiot et pérenniser en cœur de ville le conservatoire. Notre patrimoine sera mis en valeur, soyez en certains et l'escalier monumental notamment visible depuis le cœur du bâtiment et depuis le devant du bâtiment ».

Au final, vous avez peu à dire sur le fond. Vous avez voté la quasi intégralité des délibérations sur le projet. Comme le Food Court porté par un groupe local a reçu un accueil unanimement favorable, il ne reste, en période électorale, que la question du calendrier...Soit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Jean-François DEBAT

Président de la Communauté d'Agglomération
du Bassin de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes